COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUILLET 2012

Le 30 juillet 2012, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur THIEBAUD Dominique, Maire, en vertu d'une convocation adressée le 25/07/2012.
PRESENTS : THIEBAUD Dominique - GOURIET Bernard - PERNOT Michel - FOUCHAULT Xavier - DELANNE Jean-François - MOUSSUS Aleth - PRODHON Fernand - VAUTHRIN Patrick - GAY Marie-Claude
ABSENTS EXCUSES : MASSOTTE Philippe -

N° 2012 – 29: DON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- accepte le don de la Société de Chasse St Hubert de Bourg d'un montant de 543,40 €.
- autorise le maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

N° 2012 – 30: DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'ouvrir les crédits complémentaires au Budget Primitif 2012, comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**RECETTES D'INVESTISSEMENT**	
C/2188-34 C/2181-35 C/21316-27	+ 1 750 € + 1 917 € + 400 €	C/10251	4 067 €
TOTAL	**4 067 €**	**TOTAL**	**4 067 €**
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**	
C/		C/	
TOTAL	**0 €**	**TOTAL**	**0 €**

N° 2012 – 31: VENTE TERRAIN AU LOTISSEMENT – ANDRE-HACHE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier de Monsieur ANDRE Sébastien et Mademoiselle HACHE Cindy par lequel ils émettent une offre d'achat sur le lot N° 8, cadastré section ZH, n° 95 d'une superficie de 1365 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- Décide de la vente de la parcelle cadastrée ZH 95 suivant les modalités suivantes :
  - 1ère Transaction : Découpage de la parcelle en deux parties : une parcelle de 1225 m² vendue au prix de 25 € H.T le m² soit 30 625 € H.T (soit 36 750€ TTC)
  - Seconde transaction : Une soulte de 140 m² restant de la division de la parcelle ZH 95 qui est regroupée avec la parcelle ZH 96 d'une surface de 155 m², ce qui fait un ensemble de 295 m² évalué à ce jour à la somme de 4 200 € et que les acquéreurs s'engagent à acheter dans un délai de 5 ans
- Décide que ce redécoupage fera l'objet d'un document d'arpentage si les pétitionnaires donnent leur accord sur les modalités de cette vente.
- Autorise le maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

N° 2012 – 32: VENTE TERRAIN LOTISSEMENT - THIEBAUD

Le Président de séance, Monsieur Bernard GOURIET, 1er Adjoint, fait part au Conseil que Monsieur THIEBAUD Dominique, Maire, souhaite acquérir au lotissement, le lot n° 1 cadastré ZH n° 76 d'une superficie de 1772 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide conformément au règlement en vigueur de demander une estimation de la parcelle au Service des Domaines.
- La décision de vente interviendra ultérieurement au vu de cette estimation.
- Charge Monsieur GOURIET Bernard, 1er Adjoint d'engager la procédure concernant cette affaire.